



Vietnam

Critères requis en vue d'une adoption par le Vietnam

Adoption plénière

•Etat civil :

Couple marié avec et/ou sans enfant. Le dernier enfant de la famille doit être âgé au minimum d'un an lors de l'introduction de la demande. L'âge de l'enfant adopté doit obligatoirement être inférieur à l'âge du plus jeune enfant de la famille.

Célibataire : éligible -pas de précision spécifique

Pacs : non éligible

•Conditions d'âge pour les candidats adoptants :

Minimum : pas d'indication

Maximum : pas d'indication

•Différence d'âge acceptée entre l'enfant et les candidats adoptants :

Minimum : 20 ans

Maximum : pas d'indication

•Déplacements obligatoires dans le pays d'origine

Un seul voyage est obligatoire pour aller chercher l'enfant et participer à la cérémonie officielle de remise de l'enfant à ses parents adoptifs. Le séjour varie entre 2 et 3 semaines.

Informations supplémentaires :

•Âge des enfants pouvant être adoptés :

Minimum : pas d'indication

Maximum : 15 ans (l'accord de l'enfant est nécessaire s'il a plus de 9 ans.)

•Délai d'attente : entre 12 et 24 mois après l'envoi du dossier au Vietnam

Des informations complémentaires peuvent être obtenues :

•En prenant rendez-vous avec notre service

•Par téléphone : 50 46 79

•Par mail : aiaem@pt.lu